évidemment. Le pouvoir civil a le droit de législater dans la sphère qui lui est propre et de la manière qu'il l'entendra, pour-vu cependant qu'il ne blesse en rien le dogme ou la morale. Sitôt que l'un ou l'autre est mis en cause, le Pape a le droit et le devoir d'intervenir.

Je sais bien que cette théorie ne vous va guère, à cause de vos passions politiques; mais la loi divine ne saurait être modifiée par cela seul qu'elle vous déplait. Ce que vous dites des lois ecclésiastiques, à ce propos, est le simpeternel refrain que vous rebâchez: les Papes et l'Eglise exercent un pouvoir qu'ils n'ont pas. Ce refrain est une protestation de l'hérésie, et voilà pourquoi vous n'êtes plus catholique, quoique vous prétendiez l'être.

Vous parlez de la sévérité de Nicolas V, relativement à Etienne Porearo. S'il faut accuser ce Pape, à l'occasion d'un tel mécréant, c'est assurément de trop d'indulgence, et non pas de sévérité. Porcaro était un révolutionnaire de la pire espèce. Voici ce que dit de lui le protestant Gibbon, non suspect de partialité à l'égard des Papes:

ti

lu

la

ca

da

re

tio

me

VO!

SCT

tre

l'in

par

lais

ent

mê

ser

con

« Porcaro se fit des partisans et ourdit une conspiration. Son neveu, audacieux jeune homme, réunit une bande de volontaires, et, à un soir marqué, prépara une fête dans sa maison pour lesamis de la république. Le chef des conjurés qui était parvenu à s'échapper de Bologne, se présenta au milieu d'eux en habit de pourpre et d'or. Sa voix, sa contenance, ses gestes, tout révéla l'homme qui avait donné sa vie à la glorieuse cause. Il déroula, dans une harangne soigneusement préparée, les motifs et les ressources de l'entreprise, le nom et les libertés de Rome, la fainéantise et l'orgueil des tyrans ecclésiastiques et surtout du pape Nicolas; l'assentiment probable et le concours actif des Romains; trois cents soldats et quatre cents exilés exercés à manier les armes ; le plaisir de la vengeance, et de l'or pour payer la victoire. a Il sera facile demain, fête de l'Epiphanie, ajouta-t-il, de saisir n le Pape et les cardinaux devant les portes on à l'autel de Sainta Pierre, de les conduire enchaînés au château Saint-Ange, de a monter au Capitole, de sonner la cloche d'alarme et de rétablir

a la république romaine. » Mais, au moment où il croyait tou-